

[Text]

these questions. I know what uses have been made of such information by other governments. I also understand from legal counsel that the government of Canada has the power to make any laws that are not specifically prohibited by the British North America Act: if it wanted to shoot everyone with brown hair and brown eyes on Wednesday morning, it could do so and it would not be illegal. I am not casting aspersions on the intent of the government but on asking the census representatives here what use would be made of the questions on religion. I was informed that this information was being distributed to religious organizations for their specific use. Now you may correct me if I am mistaken again. I understand that church and state are separate in Canada; if there is a private body, namely the church or any denomination that desires such information, they should incur the cost of getting it themselves.

• 1735

Secondly, shades of *Nineteen Eighty-four*, George Orwell, I do not like to think I could be pinpointed or manipulated according to the information given on these questions. Now the questions concerning these two points have come out on the long form, so-called, of the census inquiry. I did not get one myself; apparently every third person in Canada is going to get one. I also understand it is an indictable offence to give misinformation or refuse to answer these questions. It is not discriminatory in the sense of racial or religion discrimination but people are being discriminated against supposedly at random. It is like a lottery.

Some people stand to face a conviction if they do not answer questions that other people are not being asked. I think there is an inequality that I would like to see remedied. I think if such questions are being asked it should be written into the constitution that there should be some choice, whether or not these questions are answered. Thank you.

The Joint Chairman (Mr. MacGuigan): Thank you, Mr. Campbell. We are pleased to have your expression of opinion. I would only say that these are not new practices; they are practices which have been carried on for a long time and I think the same questions could be raised, not only about the questions that you mention with respect to religion but with respect to any of the information being asked for in the census. I think it is of all equal value to sociologists and I think you could argue all the questions this way.

Mr. Campbell: If I could just add to that, with all due deference to sociology and the other social sciences, I have a degree in social science, and I am not a thorough advocate of it, social science studies and behaviour; it is called behavioural sciences. Personally I feel there is an impetus behind behaviour which finds expression in various ways, that social sciences are in my opinion reacting on a superficial level. Granted, you may move people around; they have made some mistakes. Behaviour goes a little deeper than the behaviour itself. I know there must be some advisory body and I do not like to rely thor-

[Interpretation]

à quelles fins ces questions sont utilisées. Je sais à quelles fins d'autres gouvernements ont utilisé de tels renseignements. D'après ce que m'a expliqué un expert juridique, le gouvernement du Canada a le pouvoir d'établir toute loi qui n'est pas spécifiquement interdite par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique: Si le gouvernement désireait faire fusiller un mercredi matin tous ceux qui ont les cheveux et les yeux bruns, il pourrait le faire et cela ne serait pas illégal. Je ne critique pas l'intention du gouvernement, mais en demandant aux représentants du recensement ici quel usage serait fait des questions sur la religion, on m'a dit que ce renseignement était distribué aux organismes religieux à leur propre fin. Et vous pouvez me corriger si c'est faux de nouveau. On laisse entendre que l'Église et l'État sont séparés au Canada; s'il y a un organisme privé, particulièrement l'Église ou toutes les dénominations qui désirent de tels renseignements, elles devraient payer les frais de les obtenir eux-mêmes.

Deuxièmement, passant à 1984, à George Orwell, je n'aime pas croire que je pourrais être choisi ou manipulé selon les renseignements donnés à ces questions. Maintenant les questions touchant ces deux points ont été comprises dans la forme longue si appelée, de l'enquête du recensement. Je n'en même pas reçu une moi-même, apparemment toute troisième personne au Canada en reçoit une. On me laisse aussi entendre que c'est un délit de donner de fausses informations ou de refuser de répondre à ces questions. Ceci n'est pas discriminatoire au sens de discrimination raciale ou religieuse mais qu'on distingue entre les gens apparemment au hasard. C'est comme une loterie.

Certaines gens peuvent être mis en accusation s'ils ne répondent pas aux questions que d'autres personnes n'ont pas d'affaire. Je crois qu'il y a là une qualité qui à mon point de vue devrait être corrigée. Je crois que de telles questions peuvent être posées, la Constitution devrait contenir des articles qui garantiraient un certain choix, si oui ou non on pouvait répondre à ces questions. Merci.

Le coprésident (M. MacGuigan): Merci monsieur Campbell. Il nous a fait plaisir d'entendre votre point de vue. Tout ce que je puis dire c'est que ce ne sont pas de nouvelles pratiques; ces méthodes ont été employées depuis longtemps et je crois que les mêmes questions pourraient être soulevées, non seulement au sujet des questions que vous avez mentionnées au sujet de la religion mais aussi au sujet de toutes informations demandées dans le recensement. Je crois que le tout est de valeur égale aux sociologues et je crois que vous pourriez discuter toutes les questions de cette façon.

M. Campbell: Si vous me permettez d'ajouter à cela, vu le respect que je dois à la sociologie et aux autres sciences sociales, et je n'en suis pas un avocat complet, la science sociale étudie la conduite; on les appelle les sciences du comportement. Personnellement, je crois qu'il y a un élan derrière la conduite qui s'exprime de différentes façons, que les sciences sociales réagissent, à mon avis, d'une façon superficielle. Bien entendu, vous pouvez déplacer les gens; ils ont fait des fautes. Le comportement va un petit peu plus loin que la conduite elle-même. Je crois qu'il doit y avoir certains organismes